

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Date de convocation : 06 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n° 24-001	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-002	27	04	06	31
De la délibération n°24-003 à 24-012 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-0013	27	04	06	31
De la délibération n°24-014 à 24-025 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, LÉMAN, MICHAUD, M. NIEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. GAUTIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. BAZIRE ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

24-024 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

AFFICHÉ

LE

16 FEV. 2024
16 FEV. 2024

Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240212-24-024-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

N° 24-024

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE**

RAPPORT

M. le Maire rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC), ainsi que les agents contractuels occupant un emploi permanent à TC ou à TNC.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et des effectifs régulièrement en conseil municipal afin d'assurer une concordance avec la vie des services, notamment :

- les recrutements pour lesquels l'agent entrant et l'agent sortant ont des grades différents
- la création d'un grade d'ingénieur suite à la réussite au concours d'un agent du pôle aménagement cadre de vie.
- la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet suite au départ à la retraite de l'agent et de la réorganisation du service foire et marché. Cette rationalisation permettra de repositionner un poste de catégorie C en poste de catégorie B.
- la suppression du grade de conservateur du patrimoine resté vacant au départ en retraite de l'agent et qui n'avait pas été supprimé alors qu'un poste sur le grade du successeur avait été créé.

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit aujourd'hui :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal		
Attaché		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1 TNC
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1 TNC
Adjoint administratif		

1 TNC
Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240212-24-024-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur	1	
Agent de maîtrise		1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		1 TNC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		
Adjoint technique	1 TNC+1	
FILIERE SOCIALE		
Assistant socio-éducatif		
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle		
Educateur de Jeunes Enfants		
ATSEM principale 1 ^{ère} classe		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Puéricultrice hors classe		
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure		
Auxiliaires de puériculture de classe normale		
FILIERE CULTURELLE		
Conservateur du patrimoine		1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe		
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		
Adjoint du patrimoine principal		
FILIERE ANIMATION		
Animateur principal 1 ^{ère} classe		
Animateur principal 2 ^{ème} classe		
Animateur		
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		
Adjoint d'animation		

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau joint en annexe à la présente délibération,

APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240212-24-024-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024